FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-356 DU 13 JUILLET 2006

Portant promotion aux grades supérieurs des personnels officiers des Forces Armées Béninoises au titre du 3^{éme} trimestre de l'année 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises :
- Vu la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n°s 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n° 2004-249 du 03 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu le décret n° 2006-032 du 02 février 2006 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs des personnels officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2006;

Sur proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 juillet 2006 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Sont promus aux grades supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix, pour compter du 1^{er} juillet 2006, les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

I - GENDARMERIE NATIONALE

Grade de : Colonel

NEANT

GRADE: DE LIEUTENANT-COLONEL

Chef d'escadron KLINKPE O. A. Lucien

GRADE DE: CHEF D'ESCADRON

Capitaine

DANSOU

Kossi Antoine

GRADE DE: CAPITAINE

Lieutenant

AHOUEYA

S. V. Rodrigue

FORCES TERRESTRES

GRADE DE :'COLONEL OU INTENDANT MILITAIRE DE 1ère CLASSE

Lieutenant-Colonel

ZANNOU-BO

Vinagnon

Lieutenant-Colonel

HOUNGBEDJI

O. Gervais

Intendant Militaire de 2^{ème} cl

MEDESSOUKOU

Désiré A.

Lieutenant-Colonel

DESSOUASSI

Kouessiba Agnès

GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL OU MEDECIN-LIEUTENANT-COLONEL

Médecin-Commandant

ATADOKPEDE

A. Félix

Chef d'Escadron

TALON

Moïse

Commandant

KANDISSOUNON

Léon Fulbert

Commandant

DAZAN

G. Benjamin

Chef de Bataillon

KPADONOU

Germain

Commandant

DASSI

Doctrovée

Chef d'Escadron ABAYOMI

Jérémie B.

GRADE DE: COMMANDANT

Capitaine

ALAO SALOU

A. Bariou

GRADE DE: CAPITAINE

Lieutenant

AHOKPOSSI

Constant

Lieutenant

SAGBO

Hippolyte

Lieutenant

ALAPINI

Gilles Euloge

Lieutenant Lieutenant

DJABLOU GOMINA

Ezin Jean-Louis Faïzou

FORCES AERIENNES

GRADE DE : COLONEL

Néant

GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

Commandant

LIMA

Félix

GRADE DE: COMMANDANT

Néant

GRADE DE: CAPITAINE

Lieutenant ALLOTCHENOU S. Hervé

Lieutenant AMOUZOUN C. Martin

FORCE NAVALES

GRADE DE : CAPITAINE DE VAISSEAU

Capitaine de Frégate GBESSEMEHLAN Hounsou

GRADE DE : CAPITAINE DE FREGATE

Néant

GRADE DE : CAPITAINE DE CORVETTE

Lieutenant de Vaisseau AHOUANMENOU S. Sètondji

GRADE DE : LIEUTENANT DE VAISSEAU

Enseigne de Vaisseau de 1ère cl SIDI AMADOU Bio.

Article 2: Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

<u>Article 3 :</u> Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2006

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de la Défense

Nationale,

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre Délégué chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 INTERESSES 25 JO 1.